



1 512, Av. Charles De Gaulle,  
71000 Mâcon

Tél. 03 85 21 15 50

Mail : contact@spl71.fr

Mâcon, le 31 janvier 2025

**M. le Président  
Communauté de Communes  
Le Grand Charolais  
32, Rue Louis Desrichard  
71600 PARAY le MONIAL**

LRAR : JA 212 989 4160 0

Objet : CA de la SPL 71 – Augmentation de capital

Monsieur le Président,

Le 28 janvier dernier, le Conseil d'Administration de la SPL71 s'est réuni afin d'aborder la demande des communes de Digoin et Paray le Monial aux fins d'entrer au capital de la SPL 71.

Aussi, Le Conseil d'administration a agréé cette demande et a proposé de réunir l'Assemblée Générale Extraordinaire pour :

- **réaliser** une augmentation de capital en numéraire, ce qui aurait pour effet de porter le capital de 320 000 euros à 340 000 euros, passant de 3 200 à 3 400 actions à 100€ chacune.
- **supprimer** le droit préférentiel de souscription au profit des communes de Digoin et Paray le Monial
- **modifier** les statuts.

Selon les termes de l'article 9.3 des statuts de la SPL 71, les actionnaires doivent délibérer en faveur de cette augmentation de capital, à peine de nullité préalablement à la modification du capital. C'est à ce titre que je vous sollicite.

Parallèlement, avec la concrétisation de cette augmentation de capital, il sera opportun de mettre à jour corrélativement le règlement intérieur signé à la création de la SPL.

Afin de vous prononcer sur cette augmentation de capital, vous trouverez ci-joint le procès-verbal du Conseil d'Administration et le projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le 06 mai 2025.

Je vous remercie donc d'inscrire ce point à l'ordre du jour de votre prochain Conseil Communautaire et de me transmettre la délibération correspondante.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Isabelle GAULIN

Directrice Générale

P.J. : PV du CA du 31-01-2025